



CAP AEPE

ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE

POUR QUI ?

Il est possible d'intégrer le CAP AEPE (Accompagnant Educatif Petite Enfance) directement après une classe de Troisième. Les titulaires d'un diplôme de niveau 3 (CAP, CAPA, BEP, BEPA ou titre équivalent) ou niveau 4 (Baccalauréat) peuvent réaliser la formation en 1 an. Patience, douceur, créativité, adaptabilité mais aussi sens de l'initiative et des responsabilités sont les qualités souhaitables pour exercer un métier auprès des enfants.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance. Le titulaire de ce CAP est un **professionnel qualifié** qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans. Il les accompagne dans toutes les étapes de leur vie quotidienne : toilette, habillage, repas, jeux tout en assurant une bonne hygiène de leur espace de vie. Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant. Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

+ CHAMP D'ACTIVITÉ

Dans une finalité éducative le titulaire du CAP AEPE conduit :

- Des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation, l'autonomie et l'apprentissage du langage de l'enfant ;
- Des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective ;
- Des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté ;
- Des activités d'aide pédagogique et des activités d'entretien des espaces de vie, en école maternelle .



CAP AEPE

ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE

Au Lycée Professionnel, le jeune change totalement d'environnement et de méthodes de travail. Il sera particulièrement accompagné tant au niveau de l'enseignement général que professionnel.

La formation s'articule autour de 3 axes :

L'enseignement général : Français, histoire-géographie,

Éducation à la citoyenneté, langue vivante, Mathématiques, sciences, Prévention santé environnement, EPS, Arts appliqués représente environ 50% de la formation.

L'enseignement professionnel composé de **matières théoriques** : (Sciences médico-sociales, nutrition-alimentation, technologie) et **des travaux pratiques** (collations, entretien des locaux et des équipements, soins d'hygiène et de confort du jeune enfant, socialisation et animation).

L'enseignement pluridisciplinaire :

- La **co-intervention** encadré par un professeur d'enseignement professionnel et/ou l'enseignant de français et/ou l'enseignant de mathématiques.

- La **réalisation d'un chef d'œuvre** : projet pluridisciplinaire qui aboutit à une réalisation, collective ou individuelle, en lien avec le futur métier.

Tout au long de la formation et des stages, le lycéen apprend à devenir **autonome, organiser et à travailler en équipe**.

Le CAP AEPE s'inscrit comme premier niveau d'un parcours de formation et/ou qualification dans les secteurs sanitaire et social, médico-social.

Le titulaire du CAP AEPE peut exercer son activité professionnelle auprès de **l'enfant de moins de 6 ans** :

- **En établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)** : multi-accueil, crèche collective, micro-crèche, comme assistant éducatif petite enfance ;

- **En école maternelle** comme Agent Territorial Spécialisé en Ecole Maternelle (ATSEM) ;

- **En accueil collectif des mineurs (ACM)** : centre de loisirs, centre aéré comme animateur ;

- **En maison d'assistants maternels (MAM)** ;

- **Au domicile des parents** comme garde à domicile ;

- **A son domicile** comme assistant maternel agréé ou salarié de crèche familiale.



POURSUITE D'ÉTUDES

- Se porter candidat au **concours externe pour le recrutement des Agents Territoriaux Spécialisés en Ecole Maternelle (ATSEM)**.

- Entrer en **formation d'auxiliaire de puériculture** sous condition de validation du dossier d'entrée à l'IFAP (Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture),

- S'orienter **vers une classe de 1ère Baccalauréat Professionnel** (ASSP, AEPA, SAPAT...),

- **Exercer en tant qu'assistant maternel(le) agréé(e)** sous condition d'agrément de la PMI, travail à domicile,

- Exercer en tant qu'animateur (trice) en ACM (accueil collectif des mineurs),

- Travailler au domicile des parents comme garde à domicile.

CONTACT

Ensemble scolaire La Salle Clermont-Ferrand

Lycée Professionnel - Site Godefroy de Bouillon

14, rue Godefroy de Bouillon

63037 Clermont-Ferrand Cedex 1

04 73 98 54 54

Directeur DFPT : Christophe Civard / ccivard@lasalle63.fr



www.lasalle63.fr

GODEFROY DE BOUILLON



5 min
de la gare SNCF



internat ou
résidence hôtelière
à proximité



2 min
du TRAM

Les jeunes doivent aussi satisfaire aux conditions de vaccination pour l'hépatite B, selon l'arrêté du 6 mars 2007 fixant les conditions d'immunisation des personnes visées à l'article L311-4 du code de la santé publique.

VALIDATION DE LA FORMATION

La validation du diplôme se fait totalement en Contrôle en Cours de Formation (CCF).

PFMP :

14 semaines de Formation en Milieu Professionnel sur les 2 ans.

Formation SST : Sauveteur, Secouriste du Travail



Formation PRAP 2S : Prévention des Risques liés à l'Activité Physique dans le secteur médico-social



Accès gratuit au Pack Office 365



Les élèves titulaires du CAP AEPE ont l'équivalence du BAFa pour les enfants de moins de 6 ans.